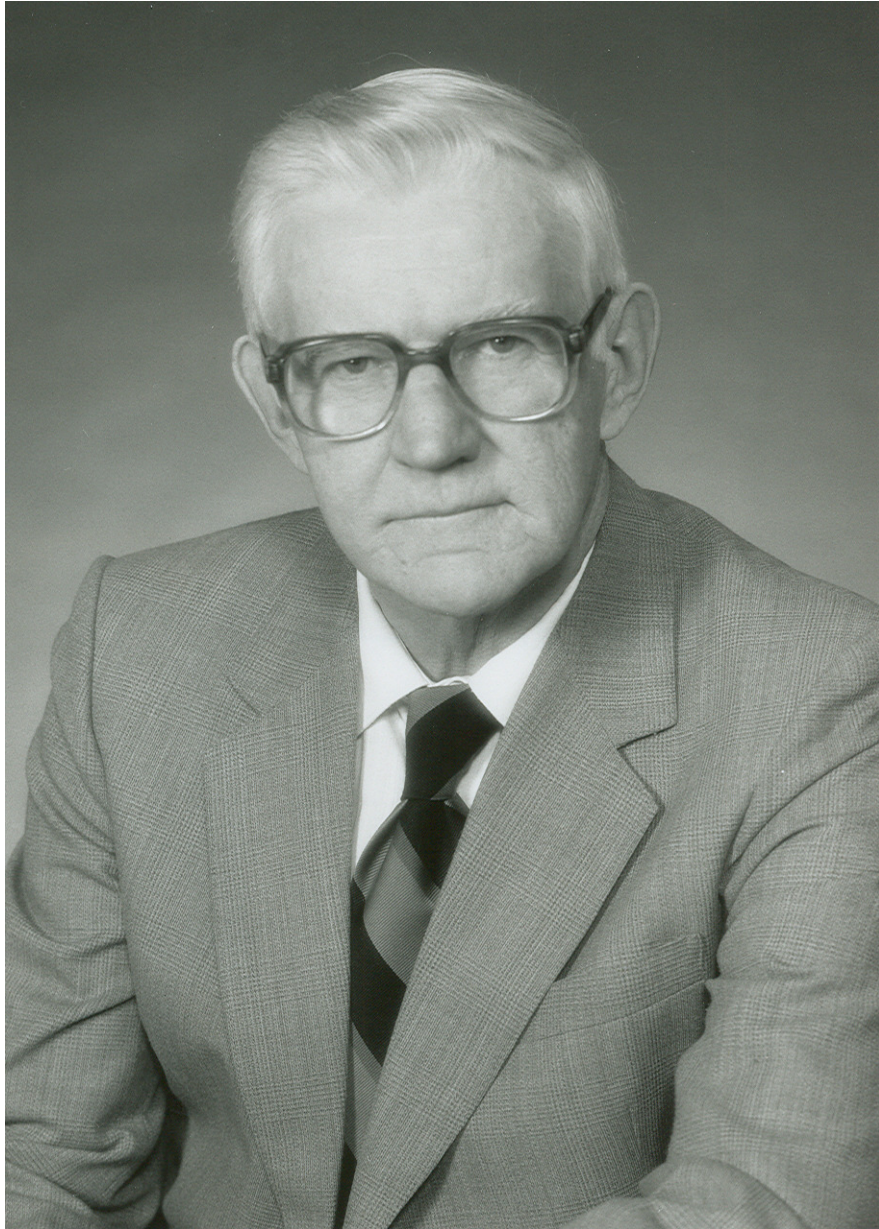


JACQUES BEAULNE

Germain Brière
1923-2004



Germain Brière est décédé à Ottawa le 23 avril 2004. Il était né à St-Adolphe d'Howard (Québec), le 22 décembre 1923. Après avoir obtenu un baccalauréat ès Arts de l'Université Laval en 1945, il avait poursuivi ses études à l'Université d'Ottawa, où il obtint successivement un baccalauréat en théologie (1947), une licence en droit (1956) et un diplôme d'études spécialisées en droit (1958). Admis au Barreau du Québec en 1957, il avait été membre de plusieurs associations savantes canadiennes et internationales, dont l'Association québécoise pour l'étude comparative du droit et l'Association Henri Capitant des Amis de la culture juridique française (Paris). Il avait été élu à la Société royale du Canada en 1989.

Le professeur Brière avait commencé sa carrière comme journaliste, de 1949 à 1953 pour devenir professeur de droit à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa dès 1957 ; au moment de sa retraite, en 1988, il y enseignait toujours. Toutefois, il eut l'occasion, au cours de sa longue carrière universitaire, d'enseigner à l'Université de Montréal (1962-1965 et 1968-1974) et d'être professeur invité aux universités McGill (Montréal), Sherbrooke et St-Paul (Ottawa), en plus d'assumer plusieurs fonctions administratives, non seulement à l'Université d'Ottawa, mais également à celle de Montréal et à l'Université du Québec à Chicoutimi.

Mais c'est surtout par le nombre et la qualité de ses écrits que Germain Brière s'est fait connaître de la communauté scientifique canadienne. Auteur prolifique de monographies et d'articles, il s'était établi une solide réputation dans le domaine des successions et des libéralités.

À sa retraite en 1988, il avait déjà publié 9 éditions de son ouvrage *Les successions ab intestat* et 8 éditions de *Les libéralités*, en plus de deux autres volumes dans des domaines connexes. Ses ouvrages constituaient non seulement les manuels de base de tous les étudiants en droit des universités du Québec et d'Ottawa, mais ils étaient également des références autant pour les notaires et les avocats que pour les tribunaux. Ils ont représenté, de fait, les enseignements fondamentaux en droit des successions et des libéralités pour plusieurs générations de juristes canadiens. Germain Brière avait également signé plus d'une dizaine de chapitres de livres touchant aux domaines du droit de la famille, des régimes matrimoniaux et du droit des successions. Même après sa retraite, il avait continué à participer à l'enrichissement de la culture juridique canadienne en publiant, dès 1990, son traité *Les successions*, suivi d'une seconde édition en 1994. On se rappellera également que la carrière exceptionnelle du professeur Brière avait été soulignée dans les *Mélanges Germain Brière*, oeuvre imposante de près de 900 pages parue en 1993, où trente auteurs – professeurs, doyens, titulaires de chaires – du Canada, de la Belgique et de la France avaient, par leurs écrits, rendu un vibrant témoignage de reconnaissance à l'égard de son oeuvre et de sa contribution à l'avancement de la recherche en droit.

Soucieux d'assurer la pérennité de ses écrits dans le domaine des successions, le professeur Brière confiait, en 2000, la lourde responsabilité d'assumer la relève dans la publication de son ouvrage *Droit des successions* au professeur Jacques Beaulne - lui-même, tour à tour étudiant à la Licence en droit, assistant de recherche puis étudiant à la maîtrise du professeur Brière –, de la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa. La troisième édition de cette monographie, parue en 2002 sous la plume de cet auteur, assure donc que les enseignements et les recherches initiées par la première parution du volume *Les successions* en 1969 continueront à assurer la formation et le perfectionnement des juristes canadiens et québécois en droit successoral.

En 2001, à la suite de l'initiative concertée de la maison d'édition Wilson & Lafleur et de la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa, le prix *Germain Brière* était créé afin de souligner la contribution des auteurs à l'avancement de la recherche et de la publication juridiques au Canada. Un prix annuel est, depuis lors, remis au meilleur article publié dans la *Revue générale de droit*. Peu après le décès de Germain Brière, sa famille a, de concert avec la *Fiducie Collection Bleue*, établi le « Prix Beaulne-Brière à l'assistanat à la *Revue générale de droit* » afin de reconnaître davantage la contribution du professeur Brière à la recherche et dans le but d'encourager les étudiants à atteindre l'excellence dans le cadre de leur programme d'études. Le prix est offert conjointement par la *Fiducie Collection Bleue* et par Jacques Beaulne, professeur à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa et directeur de la *Revue générale de droit*.

Homme chaleureux et généreux de son temps, mais toujours modeste et discret, Germain Brière a, au cours de sa longue carrière, pris sous ses ailes protectrices plusieurs jeunes professeurs, leur prodiguant des conseils, les encourageant à poursuivre leurs recherches et en apportant la sagesse de son expérience dans la lecture critique de leurs écrits. D'ailleurs, bon nombre d'entre eux avaient été, quelques années auparavant, des étudiants aux études supérieures dont il avait supervisé les travaux ou dirigé la thèse. À l'Université d'Ottawa, les pauses-café du matin de la fin des années 1980 étaient le prétexte quotidien pour des échanges certes informels, mais combien enrichissants et formateurs entre jeunes professeurs et Germain Brière ! À cette même université, où il avait assumé les fonctions de directeur des études (1960-1962), de doyen (1965-1967) et de secrétaire (1979-1983 et 1985-1988), il était de commune renommée qu'il était « la mémoire de la Faculté » et personne ne pouvait retrouver aussi rapidement que lui une décision prise par le Conseil des années auparavant.

Jacques Beaulne
Professeur titulaire
Section droit civil, Université d'Ottawa

(Le titre de l'auteur est donné selon le moment de l'écriture de la nécrologie)